

**REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES
78570**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 22 septembre 2026

DATE D’AFFICHAGE : 22 septembre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

**En exercice : 33
Présents : 24
Votants : 32**

L’an deux mille vingt-six, le vingt-neuf septembre, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le vingt-deux septembre deux mille vingt-six, s’est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

L’appel nominal est effectué par François LONGEAULT,

Etaient présents :

Mme ARENOU, Maire,
M. LONGEAULT, Premier Maire Adjoint
Mme ABLOUH, M. BOUCHELLA, Mme BATHILY, M. ENGRAND, Mme. BELHADJ-ADDA, M. GAILLARD Maires – Adjoints,
Mme CHERGUI, M. MOHAMMED, Mme CHARLOT, M. CHERQUEFOSSE, Mme ZABAIRI, Mme BOUKANDOURA, M. LEFEVRE, Mme PANIGHINI, M. CHIKH, Mme BAUDRY, Mme HADIL, M. GORA, M. NEY, Mme LITI, M. BOUZAR, Mme SISSOKO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

M. THUMARIN	(procuration M. GAILLARD)
Mme DA SILVA	(procuration M. CHERQUEFOSSE)
M. DA CRUZ	(procuration Mme ARENOU)
Mme GEREMIA	(procuration Mme CHERGUI)
M. MARCIN	(procuration M. LONGEAULT)
M. BRENOT	(procuration Mme ABLOUH)
M. SION	(procuration M. BOUZAR)
Mme VERGNAUD	(procuration M. NEY)

Absents :

M. LIAOUI

VENTE D’UNE PORTION D’ESPACE VERT SITUÉE DEVANT LE 23 RUE DE PISSEFONTAINE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29,

VU l’avis du Pôle d’évaluation domaniale en date du 23 avril 2026,

VU le plan de délimitation établi par le cabinet de géomètre-expert MONGRELET-MEURET,

VU la délibération n°2026-DEL-56 du Conseil municipal en date du 18 mai 2026 portant sur la désaffectation et le déclassement de la portion d'espace vert située devant le 23 rue de Pissefontaine,

VU le courrier de réponse de Monsieur Johann MYRTIL et Madame Marina DOS SANTOS en date du 1er juillet 2026 acceptant la proposition de vente,

CONSIDÉRANT :

- que la commune est propriétaire d'une portion d'espace vert située devant la propriété sise 23 rue de Pissefontaine, d'une superficie de 23 m² ;
- que cette emprise ne présente pas d'utilité particulière pour la commune, ni à ce jour ni à l'avenir ;
- que sa cession permettrait aux propriétaires riverains d'agrandir leur propriété ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Pierre GAILLARD, Maire-adjoint délégué à l'Urbanisme,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

D'AUTORISER la vente de la portion d'espace vert située devant la propriété sise 23 rue de Pissefontaine au prix de 2 070 € net vendeur ;

D'AUTORISER Madame le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tout acte et tout document se rapportant à cette cession par voie amiable.

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le six octobre deux mille vingt-six.

Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Maire-adjoint


François LONGEAULT

